

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2006009

Signataire : CS

OBJET : Acceptation et reversement par la ville d'une somme perçue du Ministère des Affaires Etrangères à l'association "Aubervilliers Bouilly Solidaires - Les amis de Bouilly".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le plan de financement du projet, concernant *le creusement d'un puits et le surcreusement de quatre puits, ainsi que la réparation de deux forages et le remplacement des pompes*, remis avec le dossier de demande de subvention déposé auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour l'année 2006 et fixant le montant de la contribution de la Commune à 12.960 euros,

Considérant que le Ministère des Affaires Etrangères a accordé une subvention de 10.000 euros à la Commune, à charge pour elle de reverser cette même somme à l'association "Aubervilliers Bouilly Solidaires -Les amis de Bouilly,"

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 :

La Ville accepte de recevoir une subvention de 10.000 (dix mille) euros de la part du Ministère des Affaires Etrangères, au titre de l'exercice 2006, relatif au projet du *"creusement d'un puits et au surcreusement de quatre puits, ainsi que la réparation de deux forages et remplacement des pompes."*

La recette sera imputée à l'article 74718 04 (306 74718 04).

Article 2 :

Le Conseil Municipal décide de reverser ladite subvention de 10.000 (dix mille) euros à l'association "Aubervilliers Bouilly Solidaires -Les amis de Bouilly."

La dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours à l'article 6574-04 (306 6574 04 ABS).

Pour le Maire

L'Adjoint délégué